



BURCK AND RUN – Dimanche 21 janvier 2024 REGLEMENT

Le Burck and Run est organisé par la section Triathlon-Raid du Sport Athlétique Méridnacaïs, répondant à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, sous le numéro d'affiliation ORGA00120 pour la saison 2024.

L'affiliation à la F.F.TRI donne à l'organisateur affilié la garantie Responsabilité Civile du contrat MAIF 4 464 742k souscrit par la F.F.TRI.

1. Principe de base

Le Bike and Run est une pratique sportive qui consiste à enchaîner la course à pied et le vélo par équipe de deux, avec un seul vélo tout terrain ou tout chemin par équipe. Deux formats sont proposés : un Bike and Run XS de 8 km ouvert à partir de la catégorie Benjamins (2011) et un Bike and Run S de 15 km ouvert à partir de la catégorie Cadets (2007).

2. Modalités de course

La permutation est libre entre les 2 équipiers hormis sur les zones check-point mises en place sur le parcours où l'équipe doit passer en duo côte-à-côte. Concrètement, il y aura 1 passage par tour obligatoire en duo sur la totalité du parcours.

3. Départ

Il sera donné un premier départ exclusivement réservé aux coureurs à pied des différentes équipes, afin d'effectuer une « boucle d'étirement ».

A l'issue de cette boucle, chaque coureur repassera par l'arche d'arrivée pour lancer le départ de son coéquipier et du vélo.

4. Conditions générales

- Chaque concurrent doit porter le casque (jugulaire attachée) obligatoirement tout au long du parcours, sous peine de disqualification de l'équipe.
- Le dossard devra être porté devant, au minimum avec 3 points d'attache, et ne pas être plié. - Un seul concurrent à la fois est autorisé à monter sur le vélo.
- Les concurrents devront respecter les zones de déchets mises en place sur le parcours. En dehors de ces zones, tout concurrent qui se débarrassera de ses déchets et emballages (gels, barres...) se verra sanctionné avec retrait immédiat de l'épreuve.
- Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle et les 100 derniers mètres de la course côte à côte.
- Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 équipiers et le vélo.
- Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne servira de référence au classement.

**NOUS SOMMES SUR UN SITE NATUREL ET OUVERT AU PUBLIC.
IL VOUS SERA DEMANDÉ DE RESPECTER LE SITE ET SES
VISITEURS.**

5. Classement

Les classements seront pris par arrivée au scratch, par sexe et par catégorie sans cumul une fois la ligne franchie par les deux équipiers.

Seront récompensés les 3 premières équipes féminines, masculines et mixtes pour chacun des deux formats.

6. Inscriptions

Les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi 19 janvier à 18h. Elles se font en ligne. Le retrait des dossards sera effectué :

- soit le samedi 20 janvier de 10 h à 19 h dans la boutique Foulées de Mérignac - soit le dimanche 21 janvier à partir de 8h00 sur le lieu de l'épreuve

Tarifs (par équipe de 2) : Bike and Run XS (8 km) : A DEFINIR € / Bike and Run S (15 km) : A DEFINIR €

- NB : pour les non licenciés FFTri (licence compétition), l'achat complémentaire d'un pass à la journée est nécessaire, au tarif de 2 € par équipier concerné, en plus de la présentation d'un certificat médical (apte au triathlon ou au bike and run en compétition).